



## CONSEIL CONSULTATIF RÉGIONAL DE PÊCHE LOINTAINE

### RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL 4 DU LDRAC, À PROPOS DES RELATIONS BILATERALS AVEC DES PAYS TIERS

**Statut : adoptée par le GT 4**

Langue de rédaction: espagnol

Le groupe de travail 4 dans sa réunion de 12 décembre 2007, a adoptée des recommandations et conclusions qui ont été approuvé para le Comité Exécutif du 6 février 2008 et qui s'exposent ensuite :

- 1) Demander à la Commission Européenne que les procès-verbaux des réunions avec les représentants des pays tiers soient adressés au LDRAC. Il est également demandé que des efforts soient faits pour renouveler les accords existants suffisamment à l'avance afin d'éviter des attentes inutiles et permettre d'arriver à de nouveaux accords préalablement convenus avec les organes consultatifs du secteur.
- 2) Pour éviter des pertes de temps et de fonds européens dans des accords qui ont peu d'effets sur les demandes de licences après ratification des protocoles, il est proposé d'entreprendre les démarches nécessaires pour établir des canaux de communication avec le LDRAC et fluidifier la transmission des informations, de sorte que le secteur participe activement aux négociations via ses organes consultatifs.
- 3) Transmettre à la Commission Européenne la nécessité de garantir que, dans les cas de non-respect de la sécurité juridique de certains protocoles signés entre l'UE et des pays tiers déterminés, la Commission se porte garante de celle-ci et, dans certains cas, que des commissions d'arbitrage exécutoires *ad hoc* soient créées.



## CONSEIL CONSULTATIF RÉGIONAL DE PÊCHE LOINTAINE

- 4) Accélérer les démarches d'obtention de licence de pays tiers car celles-ci se prolongent dans le temps dans la plupart des cas, dû à d'interminables démarches bureaucratiques. Il est également demandé qu'en raison du caractère pluri-organisationnel du LDRAC à longue distance, ce serait le forum adéquat pour traiter la viabilité de futurs accords et résoudre les différents entre certains secteurs avant de signer le protocole d'action avec certains pays intéressants pour la Commission Européenne.

6 février de 2008

CONSEJO CONSULTIVO REGIONAL  
DE FLOTA DE LARGA DISTANCIA

António Schiappa Cabral  
El Presidente del LDRAC